



Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3-1 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas.

Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative.

Ce document est émis par le ministère en charge de l'écologie.

Ce formulaire peut se remplir facilement sur ordinateur. Si vous ne disposez pas du logiciel adapté, vous pouvez télécharger Adobe Acrobat Reader gratuitement [via ce lien](#)

Cadre réservé à l'autorité chargée de l'examen au cas par cas

Date de réception :

Dossier complet le :

N° d'enregistrement :

1 Intitulé du projet

Restructuration lourde de la Tour Manhattan (CB18) à Paris La Defense, avec curage/desamiantage, et surelevation. Initialement une tour exclusivement composee de bureaux, le projet presente une programmation basee sur la mixite des usages.

2 Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom(s)

2.2 Personne morale

Dénomination

GENERALE CONTINENTALE

Raison sociale

GCI

N° SIRET

30396931500041

Type de société (SA, SCI...)

Societes

Représentant de la personne morale ☒ Madame

☐ Monsieur

Nom

RAINGOLD

Prénom(s)

Sharon

3 Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.)
39. Travaux, constructions et opérations d'aménagement., 39A	

3.1 Le projet fait-il l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement ? (clause-filet) ?

☐ Oui ☒ Non

3.2 Le projet fait-il l'objet d'une soumission volontaire à examen au cas par cas au titre du III de l'article R.122-2-1 ?

☐ Oui ☒ Non

4 Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire.

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

La tour Manhattan est l'une des tours emblématiques de bureaux appartenant à la première génération de tours à Paris La Défense, livrée en 1975. Elle est vide de tout occupant depuis 2023, et comporte de l'amiante. (présentation du projet: cf Annexe 8.2.2 4-Projet p. 92 -139) Le projet consiste en une restructuration lourde: curage, désamiantage, pose de façade, démolition des 13 niveaux supérieurs, et reconstruction/extension de 13 + 4 = 17 niveaux, avec une évolution de la typologie des surfaces. D'une tour de bureaux aux accès réservés aux employés, on passe à un quartier de ville vertical comportant bureaux, hôtel, salle polyvalente, équipements sportifs, restaurants, ouverts au public (pour la partie non tertiaire), connecté à la fois à l'Esplanade et à la ville de Courbevoie. - La partie basse renouvelée (niveaux RdC à R+14) : une salle polyvalente, des espaces de restauration "food & beverage", fitness, hôtel, restaurant de l'hôtel, services des bureaux. - La partie haute reconstruite (niveaux R+15 à R+27) et surélevée (niveaux R+28 à R+31): bureaux, restaurant rooftop ouvert au public, terrains de sport (au R+32 qui n'est pas un niveau couvert). En infrastructure: les 5 niveaux existants sont renouvelés et affectés à: piscine, parking vélo, locaux techniques. La surface reste

4.2 Objectifs du projet

Le projet poursuit plusieurs objectifs, d'ordres différents: -Objectif concernant l'environnement urbain: créer, par une architecture audacieuse et une programmation mixte, un nouveau quartier de ville vertical. Il contribuera à redonner de l'attrait au quartier de Paris La Défense, d'accueillir davantage de fonctions et d'accroître la mixité des usages. - Objectif environnemental: avec un désamiantage intégral, une réduction de la consommation en énergie (cf Annexe 8.2.2 4-Projet p.123), des ambitions fortes de certifications/labels environnementaux (cf Annexe 8.2.2 4-Projet p.106) et une réutilisation de matériaux dans le cadre d'une stratégie de réemploi (cf. Annexe 8.2.2 4-Projet p.108). - Objectif d'adapter la tour aux usages d'aujourd'hui et de demain: le projet consiste en la restructuration d'une tour datant des années 1970, présentant un état d'obsolescence technique. L'objectif est d'en faire une tour flexible, répondant aux nouveaux modes de travail pour la partie bureaux et de vie pour les parties hôtel et services.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 Dans sa phase travaux

Le chantier se décompose en plusieurs phases: curage, desamiantage, demolition de 13 niveaux, reconstruction/surelevation de 17 niveaux, totalisant environ 57 mois. Curage/desamiantage (18 mois environ) : curage et desamiantage de la totalité de la tour, dépose de la façade. La phase retrait des M.P.C.A sera confiée à une entreprise de desamiantage qualifiée. Les travaux seront réalisés selon la réglementation en vigueur en France. Travaux tous corps d'états (39 mois environ) : rénovation de 5 niveaux d'infrastructure et de 15 niveaux de superstructure. Demolition/Reconstruction de 13 niveaux de superstructure. Construction de 4 niveaux supplémentaires en superstructure. Pas de renforts de fondations, pas de travaux impactant les sols. Construction d'une dalle de 220m² environ pour réaliser l'accès Nord de la tour depuis la place Frida Kahlo. Le chantier sera réalisé par une entreprise générale déjà identifiée et investie dans le projet. Un premier plan d'installation de chantier a été réalisé. L'ensemble des schémas d'organisation a été conçu de façon à ne pénaliser aucun accès piéton ou véhicule. La charte du constructeur et la charte de PLD seront respectées. Les impacts acoustiques et vibratoires seront contrôlés. (cf. Annexe 8.2.2 7- Impacts transitoires de chantier p.204-220 pour plus de détails)

4.3.2 Dans sa phase d'exploitation et de démantèlement

Le projet présente la programmation suivante : - environ 1800m² de restauration - environ 4800m² de surfaces d'activités de services (fitness, loisirs, piscine, salle polyvalente) - environ 14200m² de surface d'hôtel regroupant 195 chambres - environ 47800m² de bureaux. Les zones d'activités de services ainsi que les zones de restauration seront accessibles au public (ERP). Elles sont accessibles depuis le niveau rue au Nord et depuis le niveau Dalle au Sud. L'hôtel sera un hôtel de type 4 étoiles. Il est accessible tant depuis le niveau rue au Nord que depuis le niveau Dalle au Sud. Les bureaux sont conçus pour pouvoir accueillir un locataire unique ou bien des locataires multiples. Chaque plateau est divisé en deux zones indépendantes. Il s'agira de bureaux répondant aux nouveaux modes de travail, présentant une hauteur libre de 2m80. Les zones de services bureaux (restauration, business center, conciergerie...) seront dédiées uniquement aux utilisateurs des bureaux. Ils sont accessibles principalement depuis le niveau Dalle au Sud mais un accès depuis le niveau rue au Nord est possible. (cf. Annexe 8.2.2 4 - Elements projet p.92-142 pour plus de détails)

4.4 À quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

① La décision de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

-permis de construire valant permis de démolir et autorisation de travaux ERP et IGH -étude de sûreté et de sécurité publique - un dossier de sécurité et d'accessibilité ERP et IGH -une déclaration ICPE groupes électrogènes de sécurité rubrique n°2910-A1

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques du projet	Valeurs
- surface existant (surfaces de plancher) surface projet (surfaces de plancher) surface supprimée (surface de plancher) surface créée (surface de plancher) emprise au sol existant emprise au sol projet (dont 220m ² extension place F.Kahlo) emprise au sol du bâtiment du projet hauteur existant hauteur projet	(68873, m ²) (68659, m ²) (39911, m ²) (39698, m ²) (2529, m ²) (2899, m ²) (2606, m ²) (93,48, m) (128,13, m)

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune d'implantation

Numéro : 5 Voie : Place De L'Iris

Lieu-dit :

Localité : 5 Place De L'Iris 92400 Courbevoie

Code postal : 92400 BP : Cedex :

Coordonnées géographiques^[1]

Long. : 2°14'53"E Lat. : 48°53'23"N

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a), 9°a), 10°,11°a) b),12°,13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36°, 37°, 38°, 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement

Point de départ : Long. : ° ' " Lat. : ° ' "

Point de d'arrivée : Long. : ° ' " Lat. : ° ' "

Communes traversées :

Précisez le document d'urbanisme en vigueur et les zonages auxquels le projet est soumis :

Le projet est soumis au PLU de Courbevoie. Il est situé en zone urbaine UD de Paris La Defense, en secteur UDa.

 Joignez à votre demande les annexes n°2 à 6.

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

☒ Oui ☐ Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage avait-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

☐ Oui ☒ Non

[1] Pour l'outre-mer, voir notice explicative.

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ? En cas de modification du projet, préciser les caractéristiques du projet « avant /après ».

La tour Manhattan a obtenu le permis de construire le 20 juillet 1972, modifié par deux permis modificatifs, en date des 15 novembre 1972 et 10 janvier 1973. Le chantier s'est achevé le 17 juillet 1975. Les modifications que le projet apporte à l'existant sont présentes dans l'annexe 8.2.2 4-Projet p.92-139. Initialement une tour exclusivement composée de bureaux, le projet présente une programmation basée sur la mixité des usages, avec notamment un hôtel, des surfaces de bureaux, des zones de restauration, et de services. La surface de plancher initiale étant de 68873m², celle du projet est de 68659m².

5 Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

① Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive Géo-IDE, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	☐	☒	Au plus près, le site est localisé à environ : 1,2 Km d'une ZNIEFF de type II: le Bois de Boulogne . 1,5 Km d'une ZNIEFF de type I: Berges de Seine au Bois de Boulogne (cf Annexe 8.2.2 1. Environnement naturel p.1)
En zone de montagne ?	☐	☒	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	☐	☒	Au plus près, le site est localisé à environ 14 Km d'une zone protégée par un arrêté de protection de biotope: Glacis du Fort de Noisy le Sec à Romainville. (cf Annexe 8.2.2 1. Environnement naturel p.2)
Sur le territoire d'une commune littorale ?	☐	☒	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	☐	☒	Au plus près, le site est localisé à environ : 16 Km du Parc Naturel Régional Oise Pays de France .20,6 Km de la Réserve Naturelle Régionale des étangs et rigoles d'Yvelines . 17 Km de la Réserve Naturelle Conventionnelle Etang Vieux de Saclay (cf Annexe 8.2.2 1. Environnement naturel p.3)

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	☒	☐	Le site est situe dans le perimetre du Plan de Prevention du Bruit dans l'Environnement de la metropole du Grand Paris. Le plan 2025-2029 aete adopte par le conseil de la metropole le 12 decembre 2025. A proximite, le site est situe dans un secteur affecte par deux voies classees d'un point de vue acoustique: Bd P. Devedjian et pont de Neuilly. (cf. annexe 8.2.2 3. Eenvt physique. Acoustique p.
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	☐	☒	Au plus pres, le site est localise a environ 4 Km du perimetre d'un site inscrit au patrimoine mondial de l'Unesco: Les berges de la Seine a Paris . De meme, il est localise au plus pres a environ 2 Km d'un site patrimonial remarquable, le SPR de Suresnes. (cf. annexe 8.2.2 2. Patrimoine culturel et historique p.21)
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une delimitation ?	☐	☒	La tour est localisee en secteur urbanise et impermeabilise. Selon la cartographie de recensement des enveloppes d'alerte des zones humides, le site est en " secteur a faible probabilite de presence de ZH". (cf Annexe 8.2.2 1. Environnement naturel p.5)
Dans une commune couverte par un plan de prevention des risques naturels previsibles (PPRN) ou par un plan de prevention des risques technologiques (PPRT) ?	☒	☐	Courbevoie est couverte par deux PPRN: risque inondation et risque carrieres. Au plus pres, le site est localise a : 220m du PPRI (cf. Annexe 3. p. 32) et a proximite immediate du perimetre de risque carriere (cf.
Si oui, est-il prescrit ou approuve ?	☒	☐	Le PPRI, risque inondation a ete approuve le 9 janvier 2004, modifie par arrete prefectoral le 9 decembre 2024. Le perimetre de risque carrieres a ete approuve par arrete du 25 nov. 1985.
Dans un site ou sur des sols pollues ?	☐	☒	Le site, ni ses environs immediats ne comportent de sites pollues ou potentiellement pollues. On note en revanche d'anciens sites industriels et de service localises au plus pres a 88m de la tour. (cf. Annexe 8.2.2 3. Eenvt physique p. 28). A noter que, le projet n'est pas concerne par la fiche d'information relative aux risques presentes par les canalisations de transports de mat. dangereuse de la ville.
Dans une zone de repartition des eaux ?	☒	☐	Courbevoie est situee dans la Zone de Repartition des Eaux (ZRE) de l'Albien (n°03001).
Dans un perimetre de protection rapprochee d'un captage d'eau destine a la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	☐	☒	Le site est localise a 750m environ du captage des eaux de Neuilly sur Seine (de l'autre cote du fleuve), qui n'est protege que par un PPI (Perimetre de Protection Immediat). (cf. Annexe 8.2.2 3. Eenvt physique p. 35).
Dans un site inscrit ?	☐	☒	Au plus pres, le site est localise a environ 700m d'un site inscrit: Ensemble de quartiers urbains de Neuilly. (cf. Annexe 8.2.2 1 p. 4).

Le projet se situe-t-il dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	☐	☒	Au plus pres, le site est localise a environ: .8 Km d'une zone Natura 2000 de type ZPS: Site de Seine St Denis. Parc departemental de l'ile St Denis . 24 Km d'une zone Natura 2000 de type ZSC: la foret de Vaires sur Marne. (cf. Annexe obligatoire 7)
D'un site classé ?	☐	☒	Au plus pres, le site est localise a environ 600m d'un site classe: le parc Lebaudy, situe a la pointe aval de l'ile de Puteaux. (cf. Annexe 8.2.2 1. Env't naturel p. 1)

6 Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	☐	☒	Le projet prévoit de conserver les fondations existantes en l'etat. Il n'y a donc pas d'incidence sur la nappe, ni en phase travaux, ni a terme.
	Impliquera-t-il des drainages/ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	☐	☒	Le projet ne touchant pas les fondations actuelles, n'a pas d'incidence sur les masses d'eau souterraines.
	Est-il excédentaire en matériaux ?	☒	☐	La tour est curee de l'ensemble des aménagements intérieurs recensés dans un diagnostic PEMD. Le projet prévoit la démolition des 13 niveaux supérieurs de la tour existante. Une partie des matériaux sera valorisée.
	Est-il déficitaire en matériaux ?	☐	☒	Le projet ne sera pas déficitaire en matériaux. Il aura besoin des matériaux classiques de construction.
	Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	☐	☒	Le projet n'utilisera pas de ressources naturelles du sol ou du sous-sol.

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Est-il en adéquation avec les ressources disponibles, les équipements d'alimentation en eau potable/ assainissement ?	☒	☐	Le projet conservera les raccordements existants au réseau d'eau potable et d'assainissement et sera en adéquation avec les équipements disponibles.
	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	☐	☒	Le projet n'entraînera pas de perturbation, de dégradation, de destruction de la biodiversité existante. Il n'est pas susceptible d'interrompre ou de perturber des continuités écologiques (trame verte et bleue). Un écologue a réalisé une étude faune-flore. (cf. Annexe 8.2.2 1. Env't Naturel p. 7).
Milieu naturel	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	☐	☒	Le site d'implantation du projet n'est pas situé dans ou à proximité d'une zone Natura 2000. Le site ZPS le plus proche est situé à 8 kilomètres du projet et le site ZSC le plus proche est situé à 24 kilomètres. Par conséquent, le projet n'aura aucune incidence sur un site Natura 2000.
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	☐	☒	Le projet porte sur des travaux en milieu urbain. Il n'engendrera pas de consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers ou maritimes.
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	☐	☒	. Absence de risque lié aux risques technologiques sur la commune: canalisation de gaz, pollution des sols, ICPE. . ICPE du projet: le projet prévoit le remplacement des groupes électrogènes de sécurité existants, et la cuve à fioul associée. . Au plus près, la tour est à 40m du poste électrique Alsace et à 307m d'une canalisation de gaz à haute pression (cf. Annexe 8.2.2 5. Env't urbain. Doc. urbanisme n° 160)
	Est-il concerné par des risques naturels ?	☐	☒	La tour est localisée: . en dehors et à distance (220m) du périmètre de risque inondation (cf. Annexe 8.2.2 3. Env't physique p. 32) . en dehors et à proximité d'anciennes carrières souterraines (cf. même annexe p. 25) .en dehors d'un périmètre d'aléa retrait / gonflement des argiles (même annexe p.27) > le projet n'est donc pas concerné par les risques naturels.
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	☐	☒	Le programme du projet n'est pas de nature à générer des risques sanitaires: bureaux, hôtel, salle polyvalente, équipements sportifs, restaurant. La phase chantier prévoit un désamiantage complet
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	☐	☒	La population prévue dans le projet n'est pas de type " sensible" , et le site n'est pas concerné par des pollutions. Le site est concerné par deux voies bruyantes > isolements spécifiques adaptés

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics ?	☒	☐	Dans son ensemble, l'impact de la tour par rapport a la situation actuelle est de +1,2% sur l'ensemble des déplacements le matin et +1,6% le soir. Il est relativement faible pour l'ensemble des modes de déplacements. (cf. Annexe 8.2.2 6. Deplacts p.195) Les trafics en phase chantier ont egalement ete evalues. (cf Annexe Autre 7- Chantier p.220)
	Est-il source de bruit ?	☒	☐	Le projet est source de bruit en phase chantier qui ne dépasseront pas les bruits typiques de chantiers classiques. Celui-ci sera gere dans le cadre de chartes chantier strict (cf 8 2 2 7 Chantier p 217)
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	☒	☐	Le site est localise a proximite immediate du bd P. Devedjian, voie classée de type 3. Les isollements specifiques par facade seront realises, tenant compte des technologies (cf 8 2 2 3 Env't Phys. p. 38)
	Engendre-t-il des odeurs ?	☐	☒	Le projet ne genere pas d'odeurs. Les quelques zones de cuisines seront traitees de facon a ce qu'il n'y ait pas d'impact.
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des vibrations ?	☒	☐	Vibrations limitees a la phase chantier. Des mesures seront prises pour les limiter (cf. Annexe 8.2.2 7. Chantier p. 217). Les salles de sport et polyvalente sont traitees pour eviter la diffusion de vibrations
	Est-il concerné par des vibrations ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ?	☐	☒	Le projet ne genere pas d'emissions lumineuses particulieres, hormis les eclairages normaux des locaux. Il n'y aura pas de "mise en lumiere" de la tour. (cf Annexe 8.2.2 3. Env't Physique p.91)
	Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	☒	☐	Chantier: des mesures sont prises pour limiter la deterioration de la qualite de l'air, notamment via le respect des chartes chantier et les methodologies mises en oe uvre. (cf. Annexe 8.2.2 7. Chantier p. 215) Exploitation: pas de rejet specifique autre que le traitement d'air (pas plus d'impact que l'existant). Le trafic vehicules induit par le projet sera moindre que dans l'etat anterieur, reduisant ainsi la pollution de l'air (cf Annexe 8.2.2 4. Projet p.136)
Émissions	Engendre-t-il des rejets liquides ?	☒	☐	En l'etat actuel, la totalite des eaux pluviales part directement au reseau. Le projet prevoit une retention des eaux pluviales. (cf. 8.2.2 4. Projet p.136)
	Si oui, dans quel milieu ?	☐	☐	Le reseau, actuellement unitaire sera separatif, jusqu'a rejoindre l'ovoide.

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Émissions	Engendre-t-il des effluents ?	☒	☐	. En phase chantier: la base-vie genere des effluents. . En phase exploitation: Le projet genere des eaux usees correspondant a la population future du batiment, repartie entre les differentes fonctions de la tour. Les Eaux Grasses restauration (EG) sont collectees dans un bac a graisse dans l'emprise du projet en amont du raccordement EU-EV.
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	☒	☐	. En phase chantier: dechets de desamiantage, de demolition, qui seront pris en charge dans le respect des regles de l'art en la matiere, encadres par les chartes chantier. Le tri des dechets sera la regle. . En phase exploitation: le projet genere une certaine quantite de dechets, essentiellement de type: organique (cf. restauration), emballages, dechets inertes ... (cf. 8.2.2 4. Projet p. 120)
Patrimoine/Cadre de vie/Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	☐	☒	Le projet n'est pas situe dans le perimetre de protection d'un monument historique (cf. 8.2.2 p. 20 et 170). Par ailleurs, son accroissement de hauteur de 33,7m proportionnellement modeste (cf. 8.2.2 5. Envt urbain p.172) le maintient dans la skyline de batiments tres hauts situes aux alentours: D2, First, St Gobain, Alto ... En phase chantier: impact transitoire sur le paysage, avec demolition et reconstruction.
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	☐	☒	Le projet n'induit pas de modifications de ce type, mais bien au contraire, apporte par sa typologie variee un veritable lieu de vie plurielle dans ce secteur de Paris La Defense jusqu'ici monotypee: bureau ou logement ou hotel.

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

☒ Oui ☐ Non

Si oui, décrivez lesquelles :

En phase chantier, malgre le stade amont du projet, on peut prevoir un cumul d'incidences chantier avec les projets: Monge, parc de l'Esplanade. Les plannings de ceux-ci n'etant pas connus, on ne peut conclure plus avant. En phase exploitation: les incidences du projet en termes de deplacement peuvent etre cumulees avec celles du projet Monge. Les incidences vent et ensoleillement ont ete etudiees via des etudes realisees par le CSTB et jointes en annexes.

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

☐ Oui ☒ Non

Si oui, décrivez lesquelles :

6.4 Description des principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables

A ce stade amont de définition du projet et des études, il apparaît que: - En phase chantier le projet n'est pas soumis à une demande d'autorisation loi sur l'eau concernant les IOTA. Des sondages ultérieurs et de suivi de nappe seront éventuellement soumis à simple déclaration Loi sur l'Eau. - En phase exploitation: Les groupes électrogènes de sécurité prévus dans le projet constituent une ICPE soumise à déclaration simple.

6.5 Description, le cas échéant, des mesures et caractéristiques du projet susceptibles d'être retenues ou mises en œuvre pour éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (en y incluant les scénarios alternatifs éventuellement étudiés) et permettant de s'assurer de l'absence d'impacts résiduels notables. Il convient de préciser et de détailler ces mesures (type de mesures, contenu, mise en œuvre, suivi, durée).

En phase chantier, un ensemble de mesures encadrées par les chartes chantier (PLD et Constructeur cf Annexe 8.2.2 7. Chantier p. 204-220) seront mises en œuvre de façon à éviter ou réduire les impacts (bruit, poussière, circulation/avoisinants). Le projet prévoit une restructuration de la tour avec démolition partielle permettant d'éviter l'ensemble des effets résiduels dus à une construction entièrement neuve. Les matériaux mis en œuvre seront partiellement issus des filières de réemploi et/ou des filières de recyclage afin de limiter les impacts de construction. Les performances énergétiques et thermiques seront largement améliorées par rapport au bâtiment existant. Contrairement au bâtiment existant, le projet prévoit quelques zones végétalisées permettant de favoriser la biodiversité tout en limitant partiellement les ruissellements d'eaux pluviales. Le bâtiment sera entièrement désamiante, éliminant définitivement les risques associés aux inhalations de particules amiantées. L'intégration au projet de dispositifs favorisant l'usage de mobilités douces, permettra d'orienter les usagers vers de bonnes pratiques à la fois environnementale et de santé humaine.

7 Auto-évaluation (facultatif)

① Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Les principaux enjeux du projet ont été évalués. Le projet a de faibles impacts potentiels. Tout d'abord, le projet est éloigné de tout espace protégé et est situé dans une zone urbaine dense. L'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine sera minime. La réalisation du projet aura des impacts en phase chantier, comme tout projet de construction, mais ces impacts restent transitoires et seront limités. Compte tenu de l'ensemble des études techniques réalisées portant notamment sur ces points, jointes intégralement au présent dossier de demande d'examen au cas par cas, il semble que tous les impacts potentiels aient été étudiés et appréhendés. Il ne semble donc pas nécessaire que le projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale.

8 Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié .	☐
2	Si le projet fait l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement (clause filet), la décision administrative soumettant le projet au cas par cas.	☐
3	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe).	☐
4	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain.	☐
5	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), 9° a), 10°, 11° a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé	☐
6	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), 9° a), 10°, 11° a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau	☐
7	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	☐

① Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent.

Objet		
1		☐
2		☐
3		☐
4		☐
5		☐

9 Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur avoir pris en compte les principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables ☒

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus ☒

Nom RAINGOLD

Prénom Sharon

Qualité du signataire Directrice Generale

À Paris

Fait le 18-05-2026 /

Signature du (des) demandeur(s)